

- Communiqué de Presse -

Landes de Gascogne : l'accueil de nouveaux habitants, un enjeu pour le développement du Pays

Nouveaux habitants prenez la parole ! Le Pays des Landes de Gascogne lance une enquête sur les « nouveaux voisins » afin de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins.

L'objectif affiché des responsables du Pays, inscrit dans la Charte dès 2003, est de doubler la population en une génération sur ce territoire, mais pas à n'importe quel prix. C'est pourquoi, lors des années 2004-2006, une attention particulière a été apportée à la gestion de l'espace (Livre Blanc, développement des documents d'urbanisme et autres chartes intercommunales d'urbanisme).

Aujourd'hui les données démographiques nous indiquent que des nouvelles populations viennent s'installer. Le Pays, qui n'a cessé de perdre des habitants tout au long du siècle dernier, observe à présent un redressement démographique. Cette croissance est réelle et quasi-générale sur le territoire, à un rythme soutenu de l'ordre de 1 % par an. Plus de 3 000 personnes se sont installées sur le Pays en 5 ans. Ce phénomène s'accompagne d'un essor très important de la construction neuve jamais connu sur le territoire. En 2006, 700 constructions neuves ont été enregistrées, alors qu'elles n'atteignaient pas 300 en 2004.

Les raisons de l'arrivée de nouvelles populations sont multiples, et leurs besoins pas toujours connus. Par conséquent, afin de renforcer sa stratégie d'accueil, le Pays a décidé de réaliser une enquête sur les attentes et les besoins des nouveaux arrivants. Cette démarche doit permettre aux nouveaux « voisins » de donner leur avis, et aux responsables locaux de tirer les enseignements nécessaires pour faire des Landes de Gascogne une terre d'accueil attractive.

> Encart + Photo de l'affichette :

« Nouveaux voisins » : aidez-nous à mieux vous connaître et à mieux vous accueillir !

Prenez la parole et demandez le questionnaire « Nouveaux voisins » auprès de votre Mairie, ou directement au Pays au 05 58 04 43 43.

Vous pouvez également remplir le questionnaire sur le site du Pays : www.pays-landesdegascogne.org